

## Garder vos points !

### Votre point d'indice, votre paie !!!

#### Agent de droit privé assujéti à la convention collective. Gardez vos points !!!

Après une information sommaire dans un CSE, la direction a lancé des avenants pour modifier les contrats de travail des salariés de droit privé qui ont été embauchés avec une référence au point statutaire CCI.



Ces avenants commencent à être diffusés et proposés aux salariés qui s'interrogent. Aucune explication sur la motivation et les conséquences de cette modification n'est donnée au salarié qui doit signer et faire une confiance aveugle à l'employeur CCI, connu pour sa bienveillance et son équité de traitement.

### Attention

**Une fois cet avenant accepté, il vous sera impossible de revenir en arrière.**

*Chaque salarié, chaque contrat de travail, est un cas particulier et nécessite une approche personnalisée.*

Dans l'attente d'obtenir des informations complémentaires, nous vous invitons :

- à prendre le temps de la réflexion,
- à ne pas signer pour l'instant,
- à consulter vos représentants du personnel

pour qu'à l'appui de vos documents nous puissions vous accompagner.



### Vos interlocuteurs en AuRa

**Karima BANNIER**

**06 07 29 97 47**

k.bannier@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

**Graziella MONGELLI**

**04 76 28 26 84**

graziella.mongelli@grenoble.cci.fr

**Lionel PICOLLET**

**06 84 65 27 64**

lionel.picollet@gmail.com

**Cécile ZARROCA**

**06 84 65 27 64**

cecile.zarroca@grenoble-em.com